## ARAB LEASING CORPORATION



SPA AU CAPITAL SOCIAL DE 758.000.000 DA



# **NOTICE D'INFORMATION**

## **EMPRUNT OBLIGATAIRE**

Montants: Tranche 1: 2.550.000.000,00 DA

Tranche 2: 1.100.000.000,00 DA

Echéances: Tranche 1: 19 Juillet 2011

Tranche 2: 19 Juillet 2012

Coupons: Tranche 1: 3,85%

Tranche 2: 4,00%

Visa COSOB N° 06-04 du 22 Juin 2006

« Le visa de la Commission ne peut être assimilé à une recommandation de souscription ou d'achat des titres proposés. Il ne comporte aucun jugement, aucune appréciation sur l'opération projetée. La Commission vérifie que les informations fournies par la notice d'information visée paraissent véridiques et suffisantes pour que l'investisseur potentiel puisse fonder sa décision. »

## **TABLE DES MATIERES**

CHAPITRE I- INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION :	
I-1- DECISIONS QUI SONT A L'ORIGINE DE L'OPERATION :	6
I-2- NOMBRE, VALEUR NOMINALE, FORME ET CATEGORIE DES TITRES :	
I-3- Prix d'emission :	
I-4- PRODUIT BRUT, ESTIMATION DU PRODUIT NET DE L'EMISSION ET EMPLOI DU PRODUIT NET :	
I-5-Charges relatives a L'Operation :	
I-6- MODALITES ET DELAIS DE DELIVRANCE DES TITRES :	
I-7- JOUISSANCE DES TITRES :	
I-8- DATE DE REGLEMENT:	
I-9- TAUX D'INTERET ET TAUX DE RENDEMENT REEL POUR LE SOUSCRIPTEUR :	
I-10- PERIODE ET MODE DE SOUSCRIPTION :	
I-11- DUREE TOTALE ET DUREE DE VIE MOYENNE DE L'EMPRUNT :	
I-12- AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT :	
I-13- REGIME FISCAL:	
I-14- GARANTIES:	
I-15- RANG DE L'EMPRUNT :	10
I-16- MAINTIEN DE L'EMPRUNT DANS SON RANG :	
I-17- MASSE DES OBLIGATAIRES :	
I-18- NEGOCIATION DES TITRES:	11
I-19- ETABLISSEMENTS ASSURANT LE SERVICE FINANCIER DE L'EMETTEUR:	
I-20- BUT DE L'EMISSION:	
CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR :	
II-1- RENSEIGNEMENTS A CARACTERE GENERAL:	12
II-2- CAPITAL:	
CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE :	15
III-1-Presentation de l'ALC:	15
III-2- RENSEIGNEMENT SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS : NEANT	21
III-3- LITIGES: NEANT	
III-4- CONTRATS ET ENGAGEMENTS IMPORTANTS	
III-5- FACTEURS DE RISQUES :	
CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES	
IV-1- Presentation des principes comptables :	
IV-2- REGIME FISCAL EN VIGUEUR:	
IV-3- PRESENTATION ET ANALYSE DES COMPTES DES RESULTATS :	
IV-4- Presentation et Analyse des Bilans :	
IV-5- Presentation du Hors Bilan.	
IV-6- Le Tableau des Soldes Intermediaires de Gestion :	
IV-7- Analyse d'agregats financiers :	
IV-8- TABLEAU D'AFFECTATION DES RESULTATS:	
IV-9- TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES :	40
IV-10- TABLEAU DES EMPLOIS ET DES RESSOURCES :	
CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE	
V-1-Les Organes d'Administration et de Direction de ALC :	
V-2- REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET DES CADRES DIRIGEANTS :	
V-3- Noms et Prenoms des membres du Conseil d'Administration et les Principaux Cadres Dirigeants :	4.3
V-4- POLITIQUE DE COMMUNICATION :	
V-5- CONTROLE EXTERNE DE LA SOCIETE :	
CHAPITRE VI- EVOLUTION RECENTES ET BUT DE L'EMISSION	
VI-1- EVOLUTION RECENTE AU PREMIER TRIMESTRE 2006 :	
	40
CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA	_
RESPONSABILITE DE LA NOTICE D'INFORMATION	
VII-1- SIGNATURE DU DIRECTEUR GENERAL DE L'ALC	
VII-2- SIGNATURE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES:	
ANNEXE 1 : CERTIFICATION MANAGEMENT DE LA QUALITE :	54

## INTRODUCTION

Arab Leasing Corporation est la première institution de leasing privée en Algérie.

Créée en 2001, elle a le statut d'établissement financier spécialisé et détient aujourd'hui une part de marché de plus de 50%, soit une majorité absolue.

Elle est également la première institution financière à obtenir la certification ISO 9001-2000 auprès de l'institut canadien Quality Management Institute.

ALC a joué un rôle de pionnier au niveau de l'évolution de la réglementation algérienne en matière de leasing en proposant à plusieurs reprises dans un cadre communautaire (Association des Banques et Etablissements Financiers) et avec le soutien de la Société Financière Internationale des modifications à la loi qui ont permis un meilleur développement du leasing à travers le territoire national et l'émergence de nouvelles institutions de leasing ou encore l'intégration de cette activité dans la panoplie des produits de certaines banques internationales.

Forte de quatre exercices bénéficiaires et de l'appui de ses actionnaires prestigieux parmi lesquels l'Arab Banking Corporation Algeria, The Arab Investment Company, la CNEP Banque ou encore le Groupe Banque Mondiale, ALC a enregistré aujourd'hui des niveaux de croissance de l'ordre de 50% et une rentabilité financière exceptionnelle.

Ne comptant jusque là que sur ses fonds propres pour financer ses opérations, le business plan et les objectifs que s'est fixés ALC passent invariablement par une augmentation de ses ressources longues, ce qui permettra notamment une adéquation entre la maturité moyenne de ses passifs avec la liquidité de ses actifs.

Il convient également de souligner qu'ALC réduit le risque de taux à son strict minimum en empruntant et prêtant systématiquement à taux fixes et non révisables.

La nouvelle stratégie d'ALC est à l'image de ses ambitions : Rester le leader du leasing en Algérie.

Ceci implique une réorientation progressive du portefeuille vers des clients plus petits généralement très rentables avec un accès limité au financement et l'ouverture rapide d'agence à travers le territoire national (Setif, Alger Est, Hassi-Messaoud, Oran, Ghardaia...etc) afin de mieux faire connaître le leasing et ALC sur tout le marché algérien.

Le marché obligataire constitue un outil clef pour l'accompagnement financier de la stratégie d'ALC qui affiche une santé financière et une qualité de management qui lui permet d'émettre des obligations sur sa signature propre (investment grade).

Bien évidemment, il y a une série de garanties explicites et implicites qui minimisent le risque de cet emprunt, mais c'est avant tout les réalisations passées, la situation actuelle et les perspectives futures qui rendent ces obligations attractives.

Il convient de rappeler qu'ALC s'est faite réenregistrer aux normes ISO citées plus tôt durant le mois d'Avril 2006 confirmant ainsi le l'amélioration et le maintien du niveau de qualité de management précédemment acquis. Ce réenregistrement s'effectue tous les trois ans.

Outre la certification habituelle de ses états financiers par les commissaires aux comptes, ALC a préféré renforcer sa crédibilité par un audit approfondi effectué par le cabinet international KPMG en Juin 2006.

Ceci est donc la première émission que lancera un établissement financier du leasing sur le marché obligataire algérien.

## **CHAPITRE I- INFORMATIONS CONCERNANT L'OPERATION:**

#### I-1- Décisions qui sont à l'origine de l'opération :

L'assemblée générale de « Arab Leasing Corporation », réunie en session ordinaire le 06 Avril 2006, a autorisé dans sa huitième résolution, le lancement d'un emprunt obligataire auprès des Banques et institutions financières d'un montant de dix milliards de dinars (10.000.000.000 DA) avant le 31 mars 2007 et donne mandat au Conseil d'Administration à l'effet de mettre en œuvre cette résolution.

Le Conseil d'Administration N°02-2006 réuni le 06 Avril 2006, a décidé par utilisation partielle de l'autorisation de l'Assemblée Générale, le lancement d'un emprunt obligataire auprès des Banques et institutions financières d'un montant de Trois Milliards Cinq Cent Millions de Dinars (3.500.000.000,00 DA) pouvant aller jusqu'à Cinq milliards de Dinars (5.000.000.000,00 DA) et donne mandat à Monsieur ABDERREZAK TRABELSI Directeur Général pour effectuer toutes les démarches nécessaires et signer les documents y afférents.

#### I-2- Nombre, valeur nominale, forme et catégorie des titres :

#### I-2-1- Nombre, valeur nominale.

L'émission porte sur un montant trois milliards Six cent cinquante millions de dinars algériens (3.650.000.000 DA), répartis en Trois cent Soixante cinq mille (365.000) obligations d'une valeur nominale de dix mille dinars (10.000 DA) chacune Cette opération comporte deux tranches :

- La première tranche d'un montant de deux milliards cinq cent cinquante millions de dinars (2.550.000.000 DA), d'une durée de cinq (05) ans, portant un intérêt de 3,85%, soit un coupon de 385 DA par obligation.
- La deuxième tranche d'un montant de un milliards cent millions de dinars (1.100.000.000 DA), d'une durée de six (06) ans, portant un intérêt de 4,00 %, soit un coupon de 400 DA par obligation.

## I-2-2- Catégorie des titres.

Les titres émis sont des obligations ordinaires.

#### I-2-3- Forme des titres.

Les obligations sont au porteur et dématérialisées.

Les titres sont inscrits en compte auprès des teneurs de comptes conservateurs habilités par la COSOB. Ils sont admis aux opérations d'Algérie Clearing.

#### I-3- Prix d'émission :

Les obligations de la première tranche sont émises au prix moyen de 99,76% par obligation ;

Les obligations de la deuxième tranche sont émises au prix moyen de 100,00% par obligation ;

## I-4- Produit brut, estimation du produit net de l'émission et emploi du produit net :

<u>Produit brut</u>: Le total des prix de soumission multipliés par les quantités souscrites de chaque soumission retenue.

Le produit brut de l'émission obligataire pour un montant nominal souscrit de trois milliards six cent cinquante millions de dinars (3.650.000.000 DA) est de trois milliards six cent quarante millions neuf cent milles dinars (3.643.900.000 DA.)

<u>Le produit net de l'émission</u>: obtenu à partir du produit brut, déduction faite de l'ensemble des charges de l'opération qui s'élèvent à quarante millions et soixante dix huit mille et huit cent soixante quinze Dinars Algériens (40.078.875 DA) hors taxes

Le produit net de l'émission est de trois milliards six cent trois million huit cent vingt et un mille et cent vingt cinq Dinars Algériens (3.603.821.125DA.)

#### Utilisation du produit net

Le produit net dégagé par l'émission obligataire servira au financement de l'acquisition des immobilisations à donner en location à la clientèle de ALC.

#### I-5-Charges relatives à l'opération :

Le montant des charges relatives à cette opération s'élève à (en lettres) Dinars Algériens (en chiffres DA) hors taxes, et se répartissent comme suit :

#### I-5-1- Redevances réglementaires :

 Redevance de la COSOB: 0,075% du montant de l'émission, soit deux millions sept cent trente sept mille cinq cent dinars algérien (2.737.500 DA) (Article 2 de l'arrêté 2 août 1998 portant application de l'article 3 du décret exécutif n°98-170 du 20 mai 1998 relatif aux redevances perçues par la COSOB)

# <u>I-5-2- Rémunération des prestations de services (fixées par les conventions) :</u>

- Rémunération du chef de file « CNEP-Banque » (0,30% du montant levé): dix millions neuf cent trente et un mille sept cent dinars algérien (10.931.700) hors taxes
- Rémunération du bureau conseil « STRATEGICA » Vingt cinq millions dinars (25.000.000 DA) en hors taxes.
- Commissions versées à ALGERIE CLEARING (adhésion, inscription en compte et opérations sur titres): un million quatre cent neuf milles six cent soixante quinze Dinars Algériens (1.409.675 DA) hors taxes sur toute la durée de vie de l'emprunt.

#### I-6- Modalités et délais de délivrance des titres :

La date d'inscription en compte au nom du souscripteur des obligations est fixée le Mercredi 19 Juillet 2006

#### I-7- Jouissance des titres :

Les intérêts commencent à courir à partir du 19 Juillet 2006 ; les intérêts sont payables annuellement le 19 Juillet de chaque année, pendant cinq (05) ans pour la première tranche et pendant six ans pour la deuxième tranche.

Lorsque la date de paiement des coupons tombe un jour férié, le paiement aura lieu le premier jour ouvré suivant.

#### I-8- Date de règlement :

La date de règlement par les souscripteurs est fixée au 19 juillet 2006

## I-9- Taux d'intérêt et taux de rendement réel pour le souscripteur :

Le taux de rendement moyen réel du titre de la première tranche est de 3,90% (selon le prix moyen arrêté par l'adjudication).

Le taux de rendement moyen réel du titre de la deuxième tranche est de 4,00% (selon le prix moyen arrêté par l'adjudication).

Ce taux n'est significatif que si les deux conditions suivantes sont satisfaites :

- Le souscripteur conserve son titre jusqu'à la date de remboursement de l'obligation.

- Le montant des revenus annuels est réinvesti au taux de rendement réel moyen et ce, jusqu'à la date de remboursement de l'obligation.

## I-10- Période et mode de souscription :

L'émission est destinée initialement, exclusivement aux banques et investisseurs institutionnels qui pourront par la suite revendre la totalité ou une partie de leurs obligations à leurs clients respectifs. L'émission obligataire s'est réalisée sous la forme d'une adjudication à la « hollandaise ». La séance d'adjudication s'est tenue le 17 Juillet 2006.

## I-11- Durée totale et durée de vie moyenne de l'emprunt :

La durée de vie totale des obligations de la première tranche est de 5 ans ;

La durée de vie totale des obligations de la deuxième tranche est de 6 ans ;

La durée de vie moyenne de l'emprunt est de 5,30 ans soit 5 ans, 3 mois et 18 jours.

## I-12- Amortissement, remboursement:

Les obligations seront remboursées à leur valeur nominale, dans leur intégralité, à leur date d'échéance soit respectivement, le 19 Juillet 2011 pour la première tranche et le 19 Juillet 2012 pour la deuxième tranche.

Ces obligations ne sont pas remboursables par anticipation.

#### I-13- Régime fiscal :

Les produits et les plus values de cession des obligations de la première et de la deuxième tranches, sont exonérés de l'IBS conformément à l'article 26 de la loi de finance 2004, modifiant et complétant l'article 63 de la loi de finance 2003 :

« sont exonérés de l'IRG ou de l'IBS pour une période de 5 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003, les produits et les plus values de cession des obligations et titres assimilés cotés en bourse ou négociés sur un marché organisé, d'une échéance minimale de cinq ans émis au cours d'une période de cinq ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2003. Cette exonération porte sur toute la durée de validité du titre émis au cours de cette période ».

#### I-14- Garanties:

Cette émission n'est pas adossée à une garantie spécifique; néanmoins, il convient de souligner que des dispositions restrictives ont été prises afin de réduire le risque de défaut de paiement des annuités aux échéances (coupon et principal)

- Le produit de l'emprunt obligataire sera placé dans trois (03) comptes « sous- écrou » :
- Compte espèce.
- Compte Marché Monétaire.
- Compte titres trésor.

Les comptes suscités seront ouverts dans les livres de la CNEP Banque. Celle-ci assurera leur bonne gestion et s'engagera à communiquer périodiquement des rapports sur le fonctionnement de ces comptes au représentant de la masse des obligataires qui sera chargé de les auditer régulièrement.

Le produit de l'emprunt ne pourra être destiné qu'au financement des opérations de crédit-bail et au remboursement des emprunts contractés exclusivement pour le financement des Contrats de Crédit-Bail.

- Les actionnaires de ALC s'engagent à ne pas distribuer plus de 10% des résultats réalisés sur la période couvrant l'emprunt obligataire.
- Outre le fait qu'ALC soit propriétaire des équipements donnés en location, plus de la moitié du portefeuille d'ALC est couvert par des garanties financières (Bons de caisse, Garanties de Banques de premier ordre, Caisse de Garantie des Crédits d'Investissement)
- Dans les conditions générales des contrats entre ALC et ses crédit preneurs, une clause prévoit la subrogation des loyers au profit de la masse des obligataires en cas de défaut de payement d'ALC.
- L'assurance tous risques systématiquement contracté pour les équipements donnés en location sera subrogés au profit de la masse des obligataires.
- Voir point I-15 relatif au rang des créanciers.

## I-15- Rang de l'emprunt :

Les obligations émises en vertu de la présente notice d'information ont un rang privilégié par rapport aux autres dettes déjà contractées par l'émetteur, hormis les dettes privilégiées de par la Loi.

#### I-16- Maintien de l'emprunt dans son rang :

Arab Leasing Corporation s'engage jusqu'à la mise en remboursement de la totalité de l'emprunt, et sans que cet engagement affecte en rien sa liberté de disposer de la propriété de ses biens, à ne constituer, au profit d'autres dettes ou obligations, aucune hypothèque sur les biens ou droits immobiliers qu'elle peut ou pourra posséder, ni aucun nantissement de fonds de commerce, sans en faire bénéficier « *Pari Passu* » les présentes obligations.

## I-17- Masse des obligataires :

Les porteurs d'obligations de cette émission sont réunis de droit dans une masse obligataire. Au cas où ALC émettrait ultérieurement des nouvelles obligations entièrement assimilables aux présentes obligations, notamment quant au montant nominal, aux intérêts, à leurs échéances, aux conditions et dates de remboursement et aux garanties, elle pourrait, si chaque contrat d'émission le prévoit grouper en une masse unique les porteurs ayant des droits identiques.

La Caisse Nationale de Mutualité Agricole (CNMA) assurera le rôle de mandataire provisoire de la masse des obligataires, en attendant la tenue de l'Assemblée Générale des obligataires et la désignation par celle-ci de son mandataire.

Conformément à l'article 715 bis 90 du Code du commerce (Décret législatif 93-08 du 25 avril 1993) :

« Sauf restriction décidée par l'assemblée générale des obligataires, les mandataires ont le pouvoir d'accomplir au nom du groupement tous les actes de gestion pour la défense des intérêts communs des obligataires ».

## I-18- Négociation des titres:

Les obligations de cet emprunt seront négociées sur le marché de gré à gré entre les intermédiaires habilités. Ces titres peuvent faire l'objet ultérieurement d'une demande d'admission en Bourse.

## I-19- Etablissements assurant le service financier de l'émetteur:

L'administration des titres en circulation (paiement des intérêts et remboursement du principal) est assurée par Algérie Clearing.

#### I-20- But de l'émission:

Cet emprunt est destiné exclusivement à collecter les fonds nécessaires à ALC pour financer des opérations de crédit bail et le refinancement des emprunts contractés exclusivement pour le financement des contrats de crédit-bail.

Le produit de l'émission permettra à ALC de :

- diversifier les sources de financement de ALC en profitant d'un contexte de marché favorable;
- adosser ses ressources à ses emplois, à travers la mobilisation de financements sur des maturités plus longues;
- financer le développement de son activité et la croissance de son encours.

#### CHAPITRE II- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR :

## II-1- Renseignements à caractère général :

## II-1-1- Dénomination sociale :

L'émetteur a pour dénomination sociale « Arab Leasing Corporation », en abrégé « ALC »

## II-1-2- Forme juridique :

ALC est une Entreprise Privée en la forme légale d'une société par actions.

## II-1-3- Agrément Banque d'Algérie :

La société est agréée par la Banque d'Algérie par la décision 02-2002 du 20 février 2002 en tant qu'établissement financier de leasing.

#### II-1-4- Objet social:

L'objet de la société consiste, dans les conditions déterminées par la législation et la réglementation applicables aux sociétés de leasing à:

- Effectuer à titre de profession habituelle avec toute personne physique ou morale de droit public ou privé, algérienne ou étrangère, toutes opérations de leasing sur des biens meubles ou immeubles à usage professionnel ou sur des fonds de commerce ou sur des établissements artisanaux et toutes autres opérations définies par la législation et la réglementation en vigueur.
- prendre des participations dans des entités exerçant des activités similaires ou complémentaires.
- Exercer toute activité ayant un lien direct ou indirect avec son activité.
- Effectuer pour elle-même pour le compte des tiers ou en participation toute opération financière, commerciale, industrielle, agricole, mobilière ou immobilière pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ou d'en faciliter l'accomplissement.

## II-1-5- Adresse du siège social :

Le siège social de la société est sis à Alger, Rue Ahmed OUAKED, Dely Brahim, Alger.

## II-1-6- Date et lieu de dépôt des statuts :

Les statuts constitutifs de ALC/spa ont été établis par acte notarié en date du 03 et 04 octobre 2001, par devant maître Mohammed Tahar BENABID, Notaire à Alger.

#### II-1-7- Modifications des statuts constitutifs :

• Refonte partielle de la liste des premiers administrateurs (acte notarié du 14 Juillet 2003, par devant maître Mohammed ATBI, notaire à Tizi-ouzou)

## II-1-7- Numéro d'inscription au Registre de commerce

ALC est immatriculée au Centre National du Registre de Commerce sous le n° 02 B 0018368 du 11 Août 2003.

#### II-1-7- Lieu de consultation des documents juridiques

Les statuts, les procès verbaux des assemblées générales (ordinaires et extraordinaires), les comptes sociaux, les rapports du conseil d'administration ainsi que les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège social de ALC.

#### II-1-9- Date de début d'activité

Les activités de l'ALC, rentrant dans le cadre de son objet social, ont débuté le 20 Février 2002.

#### II-1-10- L'exercice social

L'exercice social de ALC commence le 1<sup>er</sup> janvier et prend fin le 31 décembre de chaque année.

#### II-1-11- Répartition statutaire des bénéfices (extrait des statuts)

La répartition des bénéfices de la société aux actionnaires se fait conformément aux dispositions du Code de Commerce.

#### II-1-12- Assemblées Générales

La tenue, la convocation et les délibérations des Assemblées Générales Ordinaires et Extraordinaires de la sociétés se font conformément aux dispositions du Code de Commerce.

## II-2- Capital:

## II-2-1- Composition du capital :

Au 31/12/2005, le capital social de ALC est de sept cent cinquante huit millions de dinars algériens (758.000.000 DA) divisé en soixante-quinze mille huit cent (75.800) actions d'une valeur nominale de dix mille dinars (10.000 DA) chacune, numérotées de 01 à 75.800, entièrement souscrites, libérées et attribuées avec toutes leurs spécificités de droit de propriété aux actionnaires.

## II-2-2- Conditions de modification du capital social :

Conformément à l'article 08.01 des statuts de ALC, le capital peut être augmenté par tous modes et de toutes manières autorisées par la loi.

Sous réserves des dispositions prévues par la loi, l'Assemblée Générale Extraordinaire est seule compétente pour décider l'augmentation du capital social sur le rapport du Conseil d'Administration contenant les indications requises par la loi.

## **II-2-3- Obligations convertibles :**

ALC n'a pas procédé à ce jour à l'émission d'obligations convertibles en actions.

## II-2-4- Evolution du capital :

Au cours des trois derniers exercices (2003, 2004 et 2005), le capital de ALC n'a fait l'objet ni d'une augmentation ni d'une réduction sous quelque forme que ce soit.

#### II-2-5- Répartition du capital :

Au 31/12/2005, le capital de ALC est détenu par sept (07) actionnaires selon la répartition suivante :

Liste des actionnaires	Nombre actions	Montant du capital détenu (DA)	%
ARAB BANKING CORPORATION ALGERIA	25 772	257 720 000	34,000%
LA SOCIETE ARABE D'INVESTISSEMENT	18 950	189 500 000	25,000%
CNEP BANQUE	15 160	151 600 000	20,000%
SOCIETE FINANCIERE INTERNATIONALE	5 306	53 060 000	7,000%
DIGIMEX	6 822	68 220 000	9,000%
ALGEMATCO	3 789	37 890 000	4,999%
RAHMOUNE SMAIL	1	10 000	0,001%
TOTAL	75 800	758 000 0000	100,000%

## CHAPITRE III- PRESENTATION DE L'ACTIVITE DE LA SOCIETE :

#### III-1-Présentation de l'ALC :

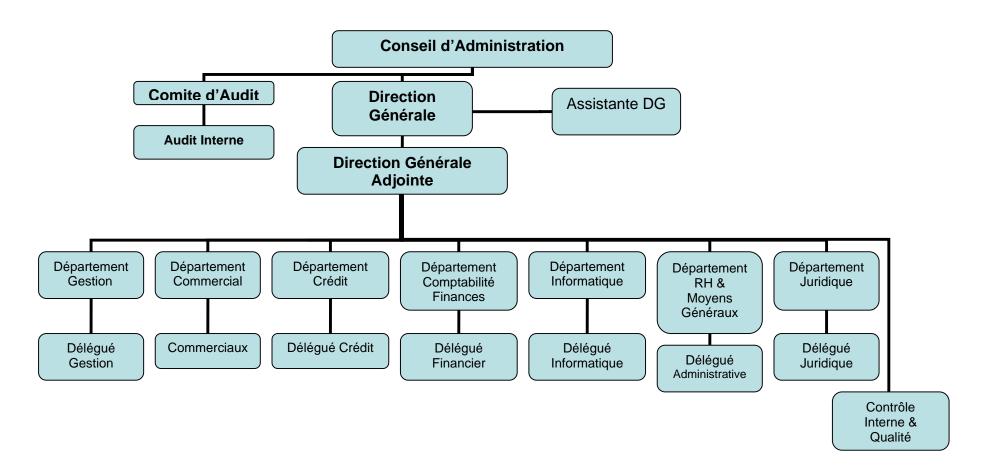
## **III-1-1- Historique :**

Arab Leasing Corporation spa a vu le jour le 6 Octobre 2001 suite à une initiative conjointe du groupe Arab Banking Corporation, The Arab Investment Company, la CNEP Banque et la Société Financière Internationale (Groupe Banque Mondiale).

Elle a reçu son agrément du Conseil de la Monnaie et du Crédit (Banque d'Algérie) le 20 Février 2002 en tant qu'établissement financier spécialisé. Très rapidement, elle a su s'entourer du savoir faire nécessaire afin de verrouiller les procédures de gestion et de qualité dès le départ. Ainsi, elle a bénéficié de l'assistance du consortium franco-libanais CSPME à travers Lebanese Leasing Company, de l'institut canadien certificateur Quality Management Institute et du coaching mobilisé par la Société Financière Internationale.

ALC est devenue depuis sa création, le leader du leasing en Algérie avec plus de 50% de parts de marché.

## III-1-2- Organigramme:



## III-1-3- Réglementation :

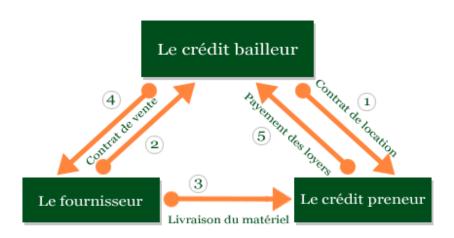
ALC est régie par le cadre juridique suivant :

- Le code de commerce,
- Ordonnance n° 03-11 du 26 août 2003 relative à la monnaie et au crédit,
- L'ordonnance n°96-09 du 10 janvier 1996 relative au Crédit-bail,
- Le règlement Banque d'Algérie 96-06 du 3 juillet 1996 fixant les modalités de constitution des sociétés de crédit-bail et les conditions de leur agrément,
- L'ordonnance n°01-03 du 20 Août 2001 relative au développement de l'investissements.
- L'ensemble des règlements, notes et instructions de la Banque d'Algérie
- Les dispositions des statuts de ALC.

## III-1-4- Caractéristiques essentielles de l'activité de l'ALC :

Le Leasing est une opération commerciale et financière par laquelle un établissement financier (crédit-bailleur) met à la disposition d'un tiers (crédit-preneur) un bien pour une durée déterminée moyennant le paiement périodique d'un loyer. A l'issue de la période de location, il est offert au crédit-preneur une option d'achat.

#### Schéma d'une opération de Leasing :



Le leasing est un produit qui s'adresse en particulier aux petites et moyennes entreprises ainsi qu'aux professions libérales. Les grandes entreprises peuvent également y recourir. Les petites et moyennes entreprises (PME/PMI) constituent

une part très importante du tissu économique algérien. Leur éligibilité au crédit bancaire classique est réduite. Leur potentiel de croissance est très important compte tenu de leur flexibilité. Le Leasing élargit la capacité d'endettement des grandes entreprises. Il permet de concilier le cycle de l'activité avec le mode d'investissement.

Les premiers contrats de leasing ont été signés en Mai 2002. La société a adapté pour sa phase de démarrage une politique de risque prudente, avec une clientèle extrêmement sélectionnée et démarchée de façon active, sur des opérations adossées à des actifs valeureux et avec une politique conservatrice de garantie de ses encours par notamment des premiers loyers, l'assurance des crédits, la contre-garantie de ses actionnaires CNEP et ABC, de ABC International Paris-Branch ainsi que des garanties foncières le cas échéant.

Les dossiers de demandes de leasing sont traités dans un délai maximum de 15 jours. Le traitement des dossiers est centralisé avec 3 niveaux de délégation : un Comité Interne lorsque le montant demandé n'excède pas 3 % des fonds propres nets d'ALC, un Comité des engagements lorsque le montant demandé n'excède pas 15% des fonds propres nets, et un Conseil d'Administration pour les montants situés entre 15% et 25% des fonds propres nets.

Les tableaux suivants, nous permettent d'apprécier l'évolution croissante des mises en force (les contrats dont la facturation des loyers a démarré) d'ALC de 2002 à 2005.

En millions de Dinars	Répartition par secteurs, des Valeurs des mises en force (*)								
En millions de Dinais	2002	2003	2004	2005	% Moyen				
Hydrocarbure	-	469	652	-	40%				
Transport	10	372	174	663	16%				
Travaux publics	87	303	348	2 379	39%				
Industrie	5	41	217	390	8%				
Agro-alimentaire	66	55	-	-	21%				
Services et Autres	5	138	58	468	7%				
TOTAL	174	1 378	1 448	3 900	100%				

En millions de Dinars	Répartition par type de d'équipement, des Valeurs des mises en force (*)					
	2002	2003	2004	2005	% Moyen	
Equipements de Production et Engins Industriels	5	29	554	1 560	20,8%	
Matériel Roulant	87	703	598	1 053	42,3%	
Engins des Travaux publics	82	645	237	351	29,8%	
Matériel Médical et Autres	-	1	59	936	9,4%	
TOTAL	174	1 378	1 448	3 900	100%	

Evolution du nombre des contrats mise en forces							
_	2002	2003	2004	2005			
Entrées	14	63	86	124			
Sorties			5	17			
Taille Portefeuille Vivant	14	77	158	265			
Encours net (millions DA)	160	1 369	1 421	4 849			
Provisions pour Risque Client (millions de Dinars)	0	0	0	37			
Chiffre d'Affaires (millions DA)	44	370	975	1.700			

## III-1-5- Débouchés et place sur le marché :

ALC est la première institution de leasing privée en Algérie dans les deux sens du mot : c'est la plus ancienne (Février 2002) et c'est celle qui jouit aujourd'hui de la plus grande part de marché en ce sens qu'elle en contrôle une majorité absolue (plus de 50%).

Outre ALC, six (06) institutions proposent aujourd'hui ce produit, il s'agit de : Société Générale Algérie, El Baraka-Banque, Natexis Banque Populaire Algérie SALEM, SOFINANCE et depuis peu, Maghreb Leasing Algérie (MLA).

A l'exception de SALEM et MLA, le leasing constitue pour ces institutions des opérations ponctuelles et non une activité principale.

L'actuel taux de croissance de ce marché est très élevé dans le sud notamment, mais plus généralement dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics, de la distribution (transport) et du service aux entreprises pétrolières.

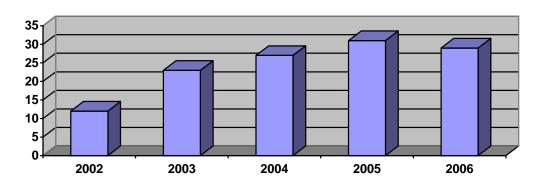
#### **III-1-6- Principales Installations:**

ALC exploite et détient en location, un seul niveau d'immeuble sis au chemin Ahmed Ouaked, Dély Brahim, Alger, d'une superficie de 634,2 m<sup>2</sup>

## III-1-7- Personnel et effectif:

Année	2002	2003	2004	2005	2006
Effectif	12	23	27	31	29

#### **Evolution de l'Effectif de ALC**



Désignation	Nombre	Pourcentage
Cadres dirigeants	2	7%
Cadre de Maîtrise	26	89,5%
Cadres d'exécution	1	3,5 %
TOTAL	29	100%

Les ressources humaines sont à la base de la réussite passée d'ALC et un élément déterminant de sa capacité à atteindre les objectifs qu'elle s'est fixée. L'année 2005 a connu la mise en œuvre du premier accord de partenariat avec la SFI (le deuxième est en cours de montage) qui a consisté entre autres, en la mobilisation d'un consultant externe expérimenté qui, outre des activités de coaching du management et du staff, a contribué à la revue et à l'amélioration d'une grande partie des procédures internes.

En termes de formation stricte, un accent particulier a été mis sur la force de vente qui a bénéficié de trainings on-job durant plus de 7 mois.

Les autres fonctions ont également profité de l'expérience du consultant à travers une démarche inductive « à la carte » selon les besoins exprimés par le staff lui même où décelés par le management.

En conjugaison à cette action, plusieurs actions de formation ciblées ont été organisées et animées par le management à destination des banques

partenaires ou des fournisseurs d'équipement qui deviennent prescripteurs au fur et à mesure du développement de leur relation avec ALC.

Un système d'évaluation du staff a été mis en place. Inspiré des pratiques internationales en la matière, il est développé de manière participative de façon à ce que le staff se l'approprie et le perçoive comme un outil d'évolution.

La grille d'évaluation inclut des variables quantitatives propres à chaque fonction (ce sont des volumes de dossiers rapportés à des délais de traitement), ainsi que des variables qualitatives qui essayent d'approcher les aspects liés au développement personnel et au niveau de professionnalisme de chaque membre (orientation client, transparence, innovation et créativité, compétence métier, planification et organisation, relations interpersonnelles).

Les évaluations sont faites séparément par les concernés et leurs supérieurs hiérarchiques directs.

Une comparaison des deux documents s'effectue lors des entretiens annuels d'évaluation; le tout est soumis au management par les ressources humaines, qui validera avec le Conseil d'Administration sa décision.

#### III-1-8- Les Investissements :

Durant les exercices 2002, 2003, 2004 et 2005, ALC a réalisé les investissements suivants :

En KDA	2002	2003	2004	2005
Investissements en Immobilisation Corporelles et Incorporelles	72 017	11 140	6 410	4 135
Investissement en Immobilisation de Crédit-Bail	173 526	1 378 236	1 448 135	3 945 942
Total Investissements	245 583	1 389 376	1 454 545	3 950 077

#### **III-1-9- Les Approvisionnements :**

Les équipements donnés en location ainsi que les fournisseurs de ces équipements, sont choisis par le Client avec l'accord préalable de ALC.

#### III-2- Renseignement sur les filiales et participations : Néant

## III-3- Litiges : Néant

A la connaissance de la société, il n'existe pas de litige, arbitrage ou fait exceptionnel susceptible d'avoir ou ayant eu dans un passé récent, une incidence significative sur la situation financière, le résultat, l'activité et le patrimoine de la société.

## III-4- Contrats et engagements importants

ALC a signé deux conventions de crédit avec une institution financière :

- Convention de crédit revolving à hauteur de 2,5 milliards de dinars en octobre 2002, utilisés complètement à décembre 2005, remboursable avec un différé de 12 mois et des échéances semestrielles pour le remboursement des intérêts sur une durée de 5 ans.
- Convention de crédit à hauteur de 1,5 milliards de dinars en septembre 2004.

#### III-5- Facteurs de Risques :

#### III-5-1- Risque clients :

Le risque client réside essentiellement dans la défaillance de celui-ci et par conséquent le non paiement des loyers dûs. Pour minimiser ce risque ALC privilégie les segments de clients les moins risqués, s'assure de la solvabilité des entreprises recourant à ses services et sélectionne avec soin les secteurs d'activité éligibles.

#### **III-5-2- Risque concurrentiel :**

Le marché du leasing devra connaître un essor important par l'arrivée de nouveaux opérateurs sur le marché algérien et l'activité deviendra fortement concurrentiel ce qui va induire un resserrement de marge bénéficiaire.

Les plans à moyen terme de ALC envisagent des actions permettant de maintenir la position de ALC comme leader sur le marché du leasing algérien.

#### III-5-3- Risque de taux:

A l'instar de l'ensemble des établissements de crédit, ALC est exposé aux variations des taux d'intérêts. De par le fait que les ressources de ALC sont à taux fixe et les emplois à taux fixe non révisables, l'exposition de ALC au risque de taux est négligeable.

#### III-5-4- Risque d'inadéquation Actif - Passif:

Les sociétés de financement sont, de par la nature de leur activité, tenues à l'adossement de leurs emplois à des ressources présentant des caractéristiques sensiblement similaires en terme de durée.

ALC répond à cette exigence en diversifiant ses sources de financement (Marché monétaire, Concours bancaires)

Le lancement de l'emprunt obligataire, objet de la présente notice d'information entre dans le cadre de mobilisation de ressources d'une maturité de cinq (5) et six (06) ans.

#### **CHAPITRE IV- INFORMATIONS FINANCIERES**

Les informations financières présentées dans cette partie sont extraites des états financiers de la société vérifiés par ses commissaires aux comptes, à l'exception des états financiers intérimaires. Arab Leasing Corporation a également certifié ses comptes 2005 par le cabinet d'audit international *KPMG*.

## IV-1- Présentation des principes comptables :

Les comptes de la société sont établis en conformité avec les principes du Plan Comptable National (PCN) et aux principes universels de la comptabilité généralement admis (permanence des méthodes, continuité de l'exploitation, séparation des exercices). La spécificité de l'activité d'ALC lui impose de se conformer aux règles et principes comptables édictés par la Banque d'Algérie.

## IV-1-1- Les investissements (Immobilisations d'exploitation):

Méthodes d'amortissement des investissements et résorption :

Libellé	Taux	Explications
Frais d'établissement	33.33%	Les frais antérieurs au démarrage devaient être résorbés sur trois ans, mais vu les résultats positifs de ALC; ils ont été résorbés complètement au deuxième exercice.
Autres immobilisations incorporelles	20.00%	Ce poste regroupe les solutions informatiques acquises, ainsi que les frais payés à l'organisme certificateur.
Agencements et installations	10.00%	
Matériel roulant	20.00%	
Mobiliers de bureau	10.00%	
Matériel de bureau	20.00%	
Matériel informatique	20.00%	
Crédit bail mobilier	Entre 20% et 50%	Ce poste regroupe tout le matériel acquis pour le compte des clients (crédit preneurs). Le taux d'amortissement varie selon la durée d contrat
Crédit bail mobilier		Ce poste regroupe le matériel commandé en attente
en cours		de livraison.
Crédit bail mobilier		Ce poste reçoit toute les sorties du « crédit bail
en stocks		mobilier »

24

#### Valorisation des investissements :

**Acquisition locale**: L'investissement acquis localement est enregistré au montant hors taxe figurant sur la facture fournisseur.

**Acquisition importée**: L'investissement importé est enregistré suivant une fiche d'investissement détaillant le montant transféré et tout les frais d'approche (douane, transit, autres.....).

## IV-1-2- Les créances & les dettes :

**Créances sur les institutions financières** : Ce poste regroupe les soldes des comptes courants d' ALC auprès de différentes agences bancaires.

**Comptes et emprunts à terme** : Ce poste présente le montant de l'endettement d' ALC auprès des institutions bancaires.

**Opérations client crédit bail** : Ce poste regroupe les créances sur les clients (loyers facturés en cours de règlement).

Avances sur opérations de crédit bail : ce poste regroupe les avances accordées aux fournisseurs de matériel financé acquis localement.

**Dépenses en attente d'imputation**: ce poste loge tous les frais engagés pour l'acquisition du matériel crédit-bail importé, il est soldé à l'établissement de la fiche d'investissement.

Autres débiteurs divers : ce poste regroupe les provisions prélevées par la banque pour les ouvertures de lettre de crédit pour le compte des clients de ALC.

**Recettes en attente d'imputation**: Ce poste enregistre essentiellement les premiers loyers payés par les clients au lancement du bon de commande avant la facturation.

Charges constatées d'avance : les charges payées durant l'exercice N , pour le compte de l'exercice N+1, et c'est principalement les assurances crédit-bail.

Les loyers: sont facturés aux clients et comptabilisés mensuellement ou trimestriellement d'avance. A la fin de l'exercice, il est procédé à une régularisation pour constater les produits perçus ou comptabilisés d'avance.

Les intérêts de retard : sont facturés et comptabilisés périodiquement.

Les agios relatifs aux impayés compensés par les plus values de replacement du matériel sont généralement réservés pour la partie non couverte par les règlements des nouveaux repreneurs.

## IV-2- Régime fiscal en vigueur :

ALC est bénéficiaire des avantages fiscaux, notamment l'exonération au titre de l'IBS qui expire en 2007 selon la décision d'Octroi N°2000/00/6602/0 des avantages de l'ex APSI (actuellement ANDI) en date du 22 décembre 2001.

En milliers de Dinars

## IV-3- Présentation et Analyse des Comptes des Résultats :

Les tableaux des comptes des résultats pour les exercices 2002, 2003, 2004 et 2005 se présentent comme suit :

Draduita	2002	2003	2004	2005
<u>Produits</u>	82 857	375 854	1 042 983	1 770 211
Produits d'exploitation bancaire	54 457	372 036	1 000 539	1 736 396
Intérêts et produits assimilés :	9 796	1 394	10 341	8 781
- sur opérations avec les instituions financières	107	513	10 341	8 781
- sur opérations avec la clientèle				
- sur obligations et autres titres à revenu fixe				
- autres intérêts et produits assimilés	9 689	881		
Produits sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées	44 661	370 232	989 788	1 727 205
Produits sur opérations de location simple		410	410	410
Produit des titres à revenu variable				
Commissions				
Autres produits d'exploitation bancaire				
Autres produits	28 400	3 818	42 444	33 815
Produits divers	28 400	1 640	36 573	6 835
Reprises de provisions et récupération sur créances amorties		2 178	5 495	26 760
Produits exceptionnels			376	220
Perte de l'exercice				
_		En millie	rs de Dinars	
Chargos	2002	2003	2004	2005
Charges	79 408	321 080	929 601	1 631 003
Charges d'exploitation bancaire	14 739	195 542	713 158	1 348 433
Intérêts et charges assimilées	920	26 790	75 139	167 140
- sur opérations avec les instituions financières	920	26 790	75139	167 140
- sur opérations avec la clientèle				
- sur obligations et autres titres à revenu fixe				
- autres intérêts et charges assimilées				
Charges sur opérations de crédit-bail et opérations assimilées	13 819	168 752	638 019	1 181 293
Charges sur opérations de location simple				
Commissions				
Autres charges d'exploitation bancaire				
Autres Charges	64 669	125 538	216 443	282 569
Charges d'exploitation générale	51 823	87 177	137 366	166 421
Services	31 326	12 568	15 817	18 743
Frais du personnel	10 008	23 313	31 991	27 640
Impôts et taxes	4 039	283	251	684
Charges diverses	4 189	43 883	80 890	109 880
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immob corp. et incorp.	2 261	7 130	8 417	9 475
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	3 380	17 473	39 739	94 116
Charges exceptionnelles	3 380 9 466	17 473 20 888	39 739 39 338	94 116 22 032

#### Note 1 : Les produits :

KDA	2002	2003	2004	2005
Revenus de leasing	44 661	369 783	975 375	1 701 818
Produits de placement	9 689	881	6 971	8 278
Intérêts bancaires	107	513	3 369	503
Intérêts de retard		722	5 138	2 223
Intérêts intercalaires			8 682	14 835
Autres produits crédit bail		136	595	8 328
Remboursements sinistres		1 639	36 573	6 835
Plus-value de cession			1 830	4 682
Produits divers	28 400	237	1 931	3 209
Transfert de charges		1 941	2 520	19 498
TOTAL	82 857	375 854	1 042 983	1 770 211

Les revenus du leasing ont progressé en 2005 d'une manière importante, en facturant des loyers à concurrence de 1.701.818 KDA soit une hausse de 74,48% par rapport à 2004.

Les premiers loyers qui ont atteint 442.349 KDA en 2005, représentent 26% des revenus de leasing. Cette proportion était de 25,7% en 2004 et 44,6% en 2003.

L'impact des autres produits n'est pas négligeable dans la formation du résultat notamment les produits de placement et les remboursements des sinistres.

#### Note 2 : Les Charges

#### Note 2-1 : les intérêts et charges assimilées :

Avec une tendance haussière, cette rubrique atteint 167 millions en 2005 avec une variation de 122% en comparaison à 2004. La composante essentielle de cette rubrique est l'intérêt sur les tirages de trésorerie effectués auprès d'un établissement bancaire conformément aux conventions de crédit préalablement signées entre les deux parties. En sus de la constatation de ces intérêts, ce poste regroupe aussi les agios, les commissions bancaires, les intérêts sur des avances et les commissions sur les opérations de commerce extérieur.

#### Note 2-2- les charges d'exploitation

#### Note 2-2-1- les charges générales d'exploitation :

Les charges générales d'exploitation en évolution croissante sur les quatre années englobent les différents services facturés par les relations extérieures à ALC, ses frais de personnel, les différents impôts et taxes, des charges diverses et les dotations aux amortissements et provisions sur ses immobilisations propres (corporelles et incorporelles).

En KDA	2002	2003	2004	2005
Matières, Fournitures et Services	31 326	12 568	15 817	18 753
Frais du personnel	10 008	23 313	31 991	27 640
Impôts et taxes	4 039	283	251	684
Charges diverses	4 189	43 883	80 888	109 869
Dotations aux amortissements et aux provisions sur immob corp. et incorp.	2 261	7 130	8 417	9 475
Total	51 823	87 177	137 364	166 421

Les charges générales d'exploitation augmentent sensiblement (+221%) entre 2002 et 2005) sous l'effet de :

- L'accroissement des charges salariales induites par une politique de recrutement, sélective et soutenue. En effet, l'effectif passe de 12 agents en 2002 à 28 en 2005. La baisse constatée entre 2005 et 2004 est essentiellement expliquée par la correction importante de la provision pour congé payé (-1.012 KDA) constaté en 2004 et l'effet favorable de la réduction des cotisations sociales, du fait de l'application du taux réduit de 8% depuis juin 2004, au lieu de 26%.
- L'accroissement des frais d'assurances (composants essentiels des frais divers) en rapport avec l'accroissement des crédits bail, et des risques à couvrir.

Note.2.2-2 - Charges sur opérations de crédit-bail et assimilés :

En KDA	2002	2003	2004	2005
Dotation aux amortissements sur immobilisations en crédit-bail	13 819	168 752	638 019	1 180 835
Moins-values de cession sur immobilisations en crédit-bail	-	-	-	458
Charges sur opérations en crédit-bail et assimilés	13 819	168 752	638 019	1 181 293

Les charges sur opérations de crédit-bail et assimilées se composent principalement des amortissements des biens donnés en leasing, des charges d'assurance des biens donnés en leasing et de l'assurance crédit. L'évolution croissante des charges d'amortissement s'explique par l'évolution de l'activité de la société caractérisée par la mise en force de plus de contrats (124 en 2005) en augmentation de 144% par rapport à 2004.

Note.2.3 – Charges Hors exploitation :

En KDA	2002	2003	2004	2005
Dotations aux Provisions pour pertes et risques	111			37 413
Provisions pour Risques Bancaires Généraux	3 269	17 473	39 739	56 703
Résorption des frais préliminaires	9 466	18 932		
Autre Charges hors exploitations	-	1 955	39 338	22 032
Total	12 846	38 361	79 077	116 148

Le montant de la dotation aux provisions pour risque et pertes de 37.413 KDA constaté en 2005, est une couverture d'un contrat d'un client douteux dont le capital restant dû est de 80.569 KDA et garanti par des bons de caisse nantis d'une valeur de 45.000 KDA. Les résorptions des frais préliminaires se sont faites par 1/3 en 2002 et 2/3 en 2003. Les autres charges hors exploitation concernent essentiellement les valeurs résiduelles des investissements détruits, les charges des exercices antérieurs, les reprises sur produits antérieurs et l'écart d'inventaire.

## IV-4- Présentation et Analyse des Bilans :

Les bilans de l'ALC pour les exercices 2002, 2003 2004, et 2005 se présentent comme suit :

En KDA	2222	0000	0004	0005
ACTIF	2002	2003	2004	2005
Caisse, Banque centrale, CCP	44	85	107	306
Effets publics et valeurs assimilées				
Créances sur les institutions financières				
A vue	30 147	332 486	437 684	296 155
A terme	100 756		1 350 000	
Créances sur la clientèle	2 019	40 095	5 677	92 049
Créances commerciales				
Autres concours à la clientèle				
Comptes ordinaires débiteurs				
Obligations et autres titres à revenu fixe				
Actions et autres titres à revenu variable				
Participations et activités de portefeuille				
Parts dans les entreprises liées				
Crédit-Bail et opérations assimilées	159 707	1 387 232	2 181 149	4 909 896
Location simple				
Immobilisations incorporelles	30 593	14 267	10 796	9 414
Immobilisations corporelles	29 697	31 099	32 662	28 708
Autres actions				
Capital souscrit non versé	379 000	189 500		
Autres actifs	64 496	417 793	201 142	549 461
Comptes de régularisation	5 090	4 818	9 790	15 429
Total Actif	801 549	2 417 375	4 229 007	5 901 417

En KDA PASSIF	2002	2003	2004	2005
Banque centrale, CCP				
Dettes envers les institutions financières				
A vue				
A terme		1 300 000	3 000 000	4 000 000
Comptes créditeurs de la clientèle				
Comptes d'épargne				
A vue				
A terme				
Autres dettes				
A vue				
A terme				
Dettes représentées par un titre				
Bons de caisse				
Titres de marché interbancaire et titres de créances				
négociables				
Emprunts obligataires				
Autres dettes et représentées par un titre				
Autres passifs	36 833	223 193	174 224	709 707
Comptes de régularisations		57 220	106 720	131 115
Provisions pour risques et charges				
Provisions réglementées				
Fonds pour risques bancaires généraux	3 269	20 742	60 481	117 184
Capital social	758 000	758 000	758 000	758 000
Réserves		3 448	6 186	11 855
Report à nouveau			10 015	34 348
Résultat de l'exercice	3 449	54 774	113 382	139 208
Total Passif	801 551	2 417 377	4 229 008	5 901 417

## Note.3 - Caisse, Banque centrale et CCP

Dans ce poste sont recensés les avoirs en caisse, auprès de la Banque Centrale et les soldes créditeurs auprès des comptes de chèques postaux. Son montant atteint 306 KDA et il représente des avoirs en caisse.

#### Note.4 - Créances sur les institutions financières

Ce poste recouvre l'ensemble des créances détenues sur les institutions financières à l'exception de celles matérialisées par un titre.

Le solde de cette rubrique correspond aux soldes des comptes bancaires à vue qu'a la société dans les différentes banques ainsi que les divers placements qu'elle effectue. Les échéances de ces créances sont :

En KDA	2002	2003	2004	2005
A vue	30 147	332 486	437 684	296 155
A terme	100 756		1 350 000	

#### Note.5 – Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle représentent les montants que devrait payer la clientèle à ALC suite aux opérations de crédit-bail effectuées. Il s'agit des loyers échus, des intérêts intercalaires ainsi que les intérêts de retard non encore réglés.

L'important montant de 40.095 KDA enregistré en 2003 contient à 86% la créance d'un seul client (parmi 11 clients) renfermant trois échéances qui ont été honoré en date du 22 Mars 2004.le montant brut des créances clients au 31/12/2005 est de 129.462 KDA dont la plupart concernent les mois de novembre et décembre 2005 et dont deux ont été recouvrés en janvier 2006. Trois créances ont fait l'objet d'une mise en demeure, d'une ordonnance judiciaire et d'une récupération de matériel. Un cas particulier concerne une créance pour 7.878 KDA d'un client dont le capital restant dû, 80.569 KDA est garanti par des bons de caisse nanti d'une valeur de 45.000 KDA a été provisionné à hauteur de 37.413 KDA (cf Note 2-3).

Note.6 - Crédit-bail et opérations assimilées

KDA	2002	2003	2004	2005
Crédit-bail mobilier brut	173 526	1 551 762	2 972 745	6 706 557
Amortissements	-13 819	-182 571	-805 460	-1 857 827
Crédit-bail mobilier net	159 707	1 369 191	2 167 285	4 848 730
Crédit-bail en cours	-	17 020	781	60 339
Crédit-bail en stocks		1 021	13 083	827
Crédit-bail et opérations assimilées	159 707	1 387 232	2 181 149	4 909 896

Conformément au système de comptabilité développé par ALC, durant la vie d'une opération de crédit-bail, trois comptes essentiels peuvent être mouvementés.

- La rubrique crédit-bail mobilier présente au 31/12/2005 un solde brut de 6.706.557 KDA relatif à 265 contrats mis en exécution durant les années 2002, 2003, 2004 et 2005. La variation par rapport à l'exercice2004 est de 126% qui s'explique par 124 nouveaux contrats en 2005 et la sortie d'actif de 19 contrats dont 03 sinistres partiels. L'augmentation de la valeur brute entre 2004 et 2003 s'explique par la mise en force de 86 nouveaux contrats, la résiliation de trois contrats dont deux pour sinistre d'équipement.
- La rubrique crédit-bail en cours représente les contrats à mettre en force.
   Leur valeur au 31/12/2005 de 60.339 KDA en 2005 concerne un seul client dont le contrat a été mis en force en janvier 2006.
- La rubrique crédit-bail en stock concerne le coût des biens sinistrés en attendant leur régularisation.

## Note.7 – Immobilisations corporelles et incorporelles

Ce sont les immobilisations propres d'ALC par distinction de celles données en crédit-bail. Dans ce poste figure les :

- Agencements et aménagements
- Le matériel roulant
- Le mobilier de bureau
- Matériel informatique
- Les frais de démarrage activés et résorbés au cours des exercices ultérieurs.

## Note.8 - Capital souscrit non versé

La totalité du capital d'ALC n'a pas été versé à sa création. Le capital est entièrement libéré au 31/12/2004.

#### Note.9 - Autres actifs

Les autres actifs sont constitués par les rubriques suivantes :

En KDA	2002	2003	2004	2005
Créances rattachées			6 971	
Avances diverses (sur crédit-bail, au personnel)	81	4 016	33 838	56 316
Dépôts et cautionnements			10	10
TVA à récupérer		1 766	3 569	1 896
Précompte TVA	10 764	34 481	4 105	83 869
Dépenses en attente d'imputation	53 561	17 103	41 834	89 141
Autres débiteurs divers		360 015	77 067	317 279
Produits à recevoir			33 093	
Stocks carburant, timbres fiscaux et imprimés	90	412	655	949
Autres Actifs	64 496	417 793	201 142	549 461

- Le poste « créances rattachées » enregistre les intérêts courus et non échus relatifs aux placements en bons de caisse effectués en 2004.
- Le poste « avances » enregistre principalement les avances faites aux fournisseurs des biens destinés aux opérations de crédit-bail. Le montant de ce poste évolue d'une manière conséquente en 2004 et en 2005, en corrélation avec l'accroissement de l'activité d'ALC.
- Dans la rubrique « autres débiteurs divers », on retrouve les provisions sur ouverture de crédits documentaires effectuées par la société en faveur de ses clients.

## Note.10 – Comptes de régularisation

En conformité au principe de séparation des exercices, ce compte est utilisé pour séparer les charges payées mais qui ne concernent pas en totalité l'exercice courant. Ces charges concernent :

- Les frais d'assurance du crédit-bail;
- Les frais d'assurance du matériel donné en crédit-bail
- Ainsi que les frais liés à la couverture des risques d'exploitation de la société.

## Note.11 - Dettes envers les institutions financières

Cette rubrique s'inscrit avec un solde créditeur au 31/12/2005 de 4.000.000 KDA qui constitue les appels de fonds effectués en 2003, 2004 et 2005 auprès d'une institution bancaire à hauteur de 2.5000.000 KDA en conformité avec la convention de crédit signé le 31 octobre 2002 avec cet organisme financier ainsi que l'appel de fond effectué sur le refinancement hors concours de la même institution de 1.500.000 KDA

## Note.12 - Autres passifs

Ce poste en évolution croissante se décortique comme suit :

Autres passifs	2002	2003	2004	2005
Impôts et taxes	3 560	1 090	1 070	4 489
TVA collectée	174	-1 424	-5 786	17 431
Sécurité sociale	350	887	1 171	208
Rémunérations dues	541	3 711	5 648	7 553
Fournisseurs	5 067	2 488	14 829	118 417
Autres créditeurs	8 342	214 353	99 794	186 315
Factures à recevoir	18 799	2 082	44 001	375 292
Associés capital versé	-	5		
Dettes envers associés et sociétés apparentées	-		13 498	
Total	36 833	223 193	174 224	709 707

L'importance du poste fournisseur en 2005 se justifie par la retenue de garantie d'un montant de 98.481 KDA sur un contrat au bénéfice d'un même client.

Les autres créditeurs contiennent les provisions sur intérêts intercalaires, intérêts dus et commissions d'engagement au profit de l'organisme financier bailleur des fonds mentionnés dans la note 11.

Le poste factures à recevoir contient des provisions à recevoir des fournisseurs, sur plusieurs contrats, et le montant gagne en importance d'une année à une autre au même rythme de la croissance que témoigne l'activité de ALC. Le tableau suivant résume le contenu de cette rubrique en 2003, 2004 et 2005.

En KDA	2003	2004	2005
Factures à recevoir	2.082	44.001	375.292
Nombre de Factures	3	4	10
Nombre de Contrats	3	3	9
Montant Maximal	1.292	42.638	175.941
Montant Minimal	373	164	164

## Note.13 - Comptes de régularisation

Dans cette rubrique sont reprises les recettes en attente d'imputation, et les produits constatés d'avance conformément au principe de séparation des exercices.

## Note.14 – Fonds pour Risques Bancaires Généraux

Ce poste reçoit le montant des provisions constituées sur les créances courantes de ALC en conformité à l'instruction 74-94 de la Banque d'Algérie relative aux règles de gestion prudentielles des banques et établissements financiers. Son montant atteint 117 249 KDA au 31/12/2005.

Le détail de la constitution de ce fonds entre 2002 et 2005 est donné comme suit :

Fonds pour Risques Bancaires Généraux (en KDA)	2002	2003	2004	2005
Ouverture	-	3 269	20 742	60 481
Créances Courantes (cf- note11)	159 707	1 386 211	2 167 285	4 848 730
Engagements Hors Bilan	167 228	361 084	1 806 588	821 552
Engagements Nets	326 935	1 747 295	3 973 873	5 670 282
Dotation au FRBG	3 269	17 473	39 739	56 703
Clôture	3 269	20 742	60 481	117 184

#### Note.15 - Capital social

Le capital social est entièrement souscrit et libéré à 50% au 31/12/2002; à 75% au 31/12/2003 et à 100% au 31/12/2004.

## Note.16 – Les réserves

Les éléments de ce poste ont été constitués comme suit :

Réserves en KDA	2003	2004	2005
Résultat exercice précédent	3 448	54 774	113 382
Réserves légales (5% du bénéfice net 2002)	172	172	172
Réserves légales (5% du bénéfice net 2003)		2 739	2 739
Réserves légales (5% du bénéfice net 2004)			5 669
Réserves Légales	172	2 911	8 580
Réserves facultatives affectation 2003	3 275	3 275	3 275
Total Réserves	3 448	6 186	11 855

## Note.17 – Les reports à nouveau

Un report à nouveau de 10.015 KDA en 2004 et de 24.333 KDA a été constitué selon l'affectation issue de résolutions des assemblées générales:

Report à Nouveau en KDA	2003	2004	2005
Résultat exercice précédent	3 448	54 774	113 382
Réserves légales	172	2 739	5 669
Réserves facultatives affectation 2003	3 275	-	-
Dividendes	0	42 020	83 380
Affectation Report à nouveau	0	10.015	24.333
Report à nouveau	0	10.015	34.348

#### IV-5- Présentation du hors Bilan.

En KDA	2002	2003	2004	2005
Engagements de financement en faveur de la clientèle	167 228	361 084	1 806 588	821 552

La signature d'un contrat de financement représente pour l'entreprise un engagement qu'il faudrait qu'elle honore. Cet engagement se matérialise en comptabilité par une écriture d'engagement en hors-bilan.

#### IV-6- Le Tableau des Soldes Intermédiaires de Gestion :

Les soldes intermédiaires de gestion de l'ALC pour les exercices 2002, 2003, 2004 et 2005 se présentent comme suit :

En KDA	2002	2003	2004	2005
Intérêts et produits assimilés	9 796	1 394	10 341	8 781
Intérêts et charges assimilées  Marge sur Intérêts	920 <b>8 876</b>	26 790 <b>-25 396</b>	75 139 - <b>64 798</b>	167 140 <b>-158 359</b>
Produits sur opérations en crédit-bail et en location	44 661	370 642	990 198	1 727 615
Charges sur opérations en crédit-bail et en location	15 912	209 855	705 200	1 270 675
Résultat sur opérations de crédit bail et en location	28 749	160 787	284 998	456 940
Commissions perçues	-	-	-	-
Commissions versées	-	-	-	-
Marges sur commissions	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	-	-	-	-
Produit Net Bancaire	37 625	135 391	220 200	298 580
Autres produits d'exploitation non bancaires	28 400	1 640	36 573	6 835
Autres charges d'exploitation non bancaires	-	-	-	-
Charges générales d'exploitation	49 730	46 074	70 185	77 039
Résultat Brut d'Exploitation	16 295	90 957	186 588	228 376
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	3 380	17 473	39 739	94 116
Reprise sur provisions et pertes sur créances irrécupérables	-	2 178	5 495	26 760
Résultat courant	12 915	75 662	152 344	161 020
Produits exceptionnels	_	_	376	220
Charges exceptionnelles	9 466	20 888	39 338	22 032
Résultat non courant	-9 466	-20 888	-38 962	-21 812
IBS			_	
Résultat net	3 449	54 774	113 382	139 208

- La marge sur intérêts est née des opérations de ALC avec les banques et établissements financiers. Cette marge est pratiquement négative et en décroissance sur la durée d'étude. Ceci est dû aux charges que l'entreprise supporte sur les emprunts de trésorerie auprès des institutions financières qui en 2005 atteignent plus de 167 millions de dinars.
- Le résultat sur opérations de crédit est en constante augmentation en valeurs absolues, en relation avec l'augmentation des mises en forces, mais son poids relatif aux revenus du leasing ne cesse de diminuer en relation avec les amortissements du crédit bail d'une part, et l'impact en pourcentage des premiers loyers, d'autre part, qui ont contribué à hauteur de 44%, 25,7% et 26% dans les revenus du leasing durant les exercices 2003, 2004 et 2005.

- Le Produit Net Bancaire (PNB) connaît une évolution significative en 2005. Il a presque octuplé passant de 37.625 KDA en 2002 à 298.580 KDA en 2005. En dépit d'une marge sur intérêts négative et significative (158.359 KDA), ALC arrive par la maîtrise des aléas de son activité à garder une tendance du PNB haussière sur toute la durée d'étude.
- Le résultat brut d'exploitation est en croissance continue, entraînée par la même tendance haussière du PNB, mais aussi de la maîtrise des charges d'exploitation.
- En sus du résultat brut d'exploitation, la constitution du résultat courant est liée au niveau des dotations aux provisions qui sont en nette évolution, reflétant la politique de prudence adoptée par ALC et qui va dans le sens des directives de la Banque d'Algérie en matière de classification des créances en souffrance et leur provisionnement, conformément à l'instruction 74-94 de la Banque d'Algérie relative aux règles de gestion prudentielles des banques et établissements financiers.
- Le résultat non courant affiche un solde négatif durant tout l'horizon d'analyse, essentiellement dû au poids des charges exceptionnelles, composée en 2002 et 2003 des résorptions des frais préliminaires et en 2004 et 2005 des valeurs résiduelles des éléments sinistrés.
- Le résultat net de ALC est en croissance soutenue. La variation entre 2005 et 2004 est de 25.826 KDA (23%) ce qui est relativement faible par rapport à l'évolution observée entre 2004 et 2003 qui était de 58.608 (107%), cette baisse du taux de croissance s'explique par l'importance relative des intérêts et charges assimilées, liées à l'accroissement des dettes envers les instituions financières.

#### IV-7- Analyse d'agrégats financiers :

Note 18 : Evolution de la Marge Brute d'Autofinancement

En KDA	2002	2003	2004	2005
Résultat net de l'exercice	3 449	54 774	113 382	139 208
Dot. Amort. Prov. Immob. Corp. Et Incorp.	2 261	7 130	8 417	9 475
Dot. Amort. Prov. Immob. Données en location	13 819	168 752	638 019	1 181 293
Dot. Prov et pertes sur créances irrécupérables	3 380	17 473	39 739	94 116
Reprises de provisions	0	2 178	5 495	26 760
Capacité d'autofinancement	22 909	245 951	794 062	1 397 332

Note 19 : Evolution de la structure financière

En KDA	2002	2003	2004	2005
Fonds propres avant affectation	745 784	836 964	938 049	1 026 247
Passif non courant	0	1 300 000	3 000 000	4 000 000
Capitaux permanents	745 784	2 136 964	3 938 049	5 026 247
Actifs non courants	689 418	1 634 523	2 217 638	4 722 252
Fonds de Roulement	56 366	502 441	1 720 411	303 995

Note 20 : Indicateurs de Gestion et Ratios :

En Milliers de dinars	2002	2003	2004	2005
Charges d'exploitation générale	49 730	46 074	70 185	77 039
Produit net bancaire	37 625	135 391	220 200	298 580
Coefficient d'exploitation	132%	34%	32%	26%
Fonds propres Nets	321 083	583 252	937 269	912 039
Risques encourus	326 935	1 014 461	1 989 295	3 125 589
Ratio de solvabilité	98%	57%	47%	29%
Fonds propres Nets	321 083	583 252	937 269	912 039
Immobilisations nettes en Crédit-bail	159 707	1 386 211	2 167 285	4 848 730
Ratio de Structures Financières	201%	42%	43%	19%
Actifs Courants	581 552	984 777	2 004 400	953 399
Passifs Courants	36 833	322 433	364 324	840 822
Ratio de liquidité	1579%	305%	550%	113%
Liquidité et équivalents de liquidités	130 947	332 571	1 787 791	296 461
Passifs courants	36 833	322 433	364 324	840 822
Liquidité restreinte	356%	103%	491%	35%
Résultat net	3 449	54 774	113 382	139 208
Total Actif	801 549	2 417 375	4 229 007	5 901 417
Rentabilité des actifs (ROA)	0,43%	2,27%	2,68%	2,36%
Résultat net	3 449	54 774	113 382	139 208
Fonds propres (*)	382 269	592 690	834 682	921 387
Rentabilité des Fonds Propres (ROE)	0,90%	9,24%	13,58%	15,11%

(\*) non réglementaires

Durant tout l'horizon d'analyse, les charges d'exploitation ont progressé de 18% en moyenne alors que le PNB a progressé de 119%, ce qui explique l'amélioration continue du coefficient d'exploitation.

Malgré sa régression continue, résultat de la croissance des engagements de ALC, le ratio de solvabilité (ratio Cook) est maintenu beaucoup plus que le seuil minimum de 8%, imposé par les règles prudentielles, conformément au règlement Banque d'Algérie 74-94.

#### IV-8- Tableau d'affectation des Résultats :

Les résultats des exercices 2002, 2003, 2004 et 2005 ont été affectés comme suit :

En KDA	2002	2003	2004	2005
Résultat Net	3.447	54.774	113.382	139.208
Réserves légales	172	2.739	5.669	6.960
Réserves Facultatives	3.275	-	-	41.287
Dividendes	-	38.200	75.800	81.864
Report à Nouveau	-	10.015	24.333	
Tantième	-	3.820	7.580	9.096

### IV-9- Tableau des Emplois et des Ressources :

Les emplois et les ressources stables de ALC durant les exercices 2002, 2003, 2004 et 2005 sont donnés dans le tableau suivant :

		En milliers	de Dinars	
Ressources	2002	2003	2004	2005
	401 909	1 835 451	2 710 715	4 025 877
Capacité d'autofinancement	22 909	245 951	794 062	1 397 332
Cession Crédit Bail			27 153	212 129
Variation des Emprunts Bancaires		1 300 000	1 700 000	1 000 000
Libération Capital Social	379 000	189 500	189 500	
Remboursement DAT		100 000		
Diminution du Fonds de Roulement				1 416 416
		En milliers	de Dinars	
Emplois	2002	2003	2004	2005
	401 909	1 835 451	2 710 715	4 025 877
Acquisition immobilisations	<b>401 909</b> 245 543	<b>1 835 451</b> 1 389 376	<b>2 710 715</b> 1 454 545	
Acquisition immobilisations  Propres				4 025 877
·	245 543	1 389 376	1 454 545	<b>4 025 877</b> 3 950 077
Propres à donner en location	245 543 72 017 173 526	1 389 376	1 454 545 6 410	4 025 877 3 950 077 4 135

# IV-10- Tableau des Filiales et Participations :

Renseignements Financiers Filiales et participations	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	% Capital détenue	Valeur comptable des titres détenus	Prêts et avances consentis	cautions et aval donnés	Chiffre d'affaires HT de l'exercice écoulé	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés
1- Filiales +50% du capital détenu par la société		résultats							
2- Participation inférieure ou égale à 50% du capital détenu par la société				N	NEAN	Т			

# CHAPITRE V- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE SURVEILLANCE ET DE CONTROLE

#### V-1-Les Organes d'Administration et de Direction de ALC :

#### V-1-1- L'Assemblée Générale

L'Assemblée Générale est composée des représentants légaux d'actionnaires juridiquement capables et les personnes physiques représentant des personnes morales actionnaires.

Elle est présidée par le président du Conseil d'Administration et en son absence par le Vice président ou un des actionnaires élu par les présents.

#### V-1-2- Le Conseil d'Administration :

Le Conseil d'Administration est composé de trois membres au moins et de douze au plus, nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'assemblée générale des actionnaires.

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres, son Président et son vice Président, qui sont à peine de nullité de la nomination, des personnes physiques. Le Conseil d'administration, peut désigner, en outre, un secrétaire pris parmi ou en dehors de ses membres.

Chaque administrateur doit être titulaire d'un nombre minimum d'actions dans le capital de la Société. Ces actions son inaliénables, affectées en totalité à la garantie de tous actes de la gestion même de ceux qui seraient exclusivement personnels à l'un des administrateurs.

La durée du mandat est fixée à trois (03.) années. Les administrateurs sont toujours rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'Assemblée Générale Ordinaire.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au moins quatre (04) fois par an et sur convocation de son président, ou celle d'un tiers au moins de ses membres.

#### V-1-2- La Direction Générale :

Une personne physique choisie en dehors du Conseil d'Administration assume la Direction Générale de la Société et porte le Titre de Directeur Général.

Le Conseil d'Administration peut également donner, sur proposition du Directeur Général, mandat à une personne physique choisie parmi ou en dehors des membres du Conseil d'Administration, chargée d'assister. Cette personne porte le titre de Directeur Général Adjoint.

Les attributions et pouvoirs, le montant et les modalités de rémunération du Directeur Général et Directeur Général Adjoint sont déterminés par le Conseil.

# V-2- Rémunérations des Membres du Conseil d'Administration et des Cadres Dirigeants :

L'Assemblée Générale de l'ALC du 06 Avril 2006, a fixé le jeton de présence pour chaque participation effective aux séances du Conseil d'Administration à 60.000 DA par membre résident et sa contrepartie en Dollar américain, pour les administrateurs non-résidents dinars brut, par membre et par séance.

Le montant global brut de la rémunération des cinq premiers cadres dirigeants de ALC, au titre de l'exercice 2005, s'élève à 9.758.820, 92 dinars.

# V-3- Noms et Prénoms des membres du Conseil d'Administration et les Principaux Cadres Dirigeants :

#### V-3-1- Membres du Conseil d'Administration :

NOM	_Prénom	Institution d'appartenance
SLIMENE TALEB	Reidha	Arab Banking Corporation Algeria
HAIKAL	Ghassan	Arab Banking Corporation Algeria
IDIR	Nadir	Arab Banking Corporation Algeria
EL QURASHI	Saoud Abdelhamid	The Arab Investment Company « TAIC »
EL DIDI	Mohamed El Amine	The Arab Investment Company « TAIC »
BESSA	Djamel	CNEP-Banque
ATMANI	Rachid	CNEP-Banque

#### V-3-2- Cadres Dirigeants:

NOM	Prénom	Fonction	Date de prise de Fonction
TRABELSI	Abderrezak	Directeur Général	03/10/2001
MOKRETAR KERROUBI	Raïf	Directeur Général A	Adjoint 25/12/2005

#### V-4- Politique de Communication :

ALC adapte sa stratégie marketing aux nouveaux objectifs qu'elle se fixe d'atteindre en termes de taille sur le marché notamment. Plusieurs consultations externes ont été faites, et une institution de qualité a été retenue afin d'accompagner ALC dans sa démarche marketing qui se veut progressive en fonction du taux de pénétration du marché.

Les premiers éléments de cette démarche concernent particulièrement :

- La proposition d'un nouveau logo plus esthétique et bien adapté à l'image qu'ALC veut donner au public.
- La fixation d'un budget progressif au fur et à mesure du déploiement de la force commerciale d'ALC. Il a été fixé à 12 millions de DA pour l'année 2006.
- La définition de couples produit /marché aussi bien au sens de la segmentation qu'au sens géographique. Ceci se matérialisera par une série d'actions ciblées (prospectus, dépliants, affiches, publireportages, annonces publicitaires journalistiques et radiophoniques, focus groups...) en fonction du rythme d'ouverture d'agences et de déploiement de produits.

Des actions événementielles ponctuelles orientées vers des niches régionales ou sectorielles. Il s'agit notamment d'organiser des journées portes ouvertes destinées à accompagner le lancement d'un produit donné sur une période donnée. Des actions en ce sens ont déjà été entamées en 2005 et se concrétiseront en 2006 (Action renouvellement du parc de transport des wilayas de Sétif, Ain Temouchent et Oran). Des initiatives similaires sont concevables sur d'autres wilayas et autres secteurs notamment la santé et les travaux publics.

Pour informer les investisseurs sur son emprunt obligataire, ALC a désigné un chargé de relations investisseurs dont les coordonnées sont ci-après :

Responsable: Tahar HARAOUI
 Tél.: 213 (0) 21 91 77 63/67/72

• **Fax**: 213 (0) 21 91 76 72

• **E-mail**: tahar.haraoui@arableasing-dz.com

ALC envisage aussi d'utiliser, entre autres, les supports de communication *et* d'information suivants :

- Placards Publicitaires dans les journaux
- Revues spécialisées
- Son Site Web www.arableasing-dz.com
- Le site de la COSOB : www.cosob.org

#### V-5- Contrôle externe de la société :

Le contrôle externe est exercé par des commissaires aux comptes nommés par l'Assemblée Générale pour une période de 3 ans renouvelable une fois.

#### Actuellement, deux (02) commissaires aux comptes auditent la société :

#### ✓ M. OULD HAMMOUDA Abdelhamid

- o Adresse: 06 Rue Ali Bouras (ex.rue de lille) Alger
- o Qualité: Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
- o **Durée du mandat :** 3 ans pour les exercices 2005/2007.

#### ✓ M. ZERHOUNI Amine

- Adresse: Lot Résidentiel la Cadat n°27 Les Sources Bir Mourad Raïs - Alger
- o **Qualité**: Expert Comptable, Commissaire aux Comptes
- o **Durée du mandat :** 3 ans pour les exercices 2005/2007.

#### Autre Cabinet d'Audit externe :

Bureau d'Audit KPMG, pour la certification des comptes 2005 et des procédures ALC.

#### Audit du Management :

ALC est la première institution financière algérienne à être certifiée Mangement de la Qualité ISO 9001/2000, sur la portée du service de leasing, enregistrée chez **QMI** (8501 E. Pleasant Valley Road Cleveland, OH 44131-5575), Filiale du Groupe CSA, enregistrée pour trois ans la première fois le 07 Mai 2003 et réenregistré le 19 Avril 2006 jusqu'au 06 Mai 2009.

#### CHAPITRE VI- EVOLUTION RECENTE ET BUT DE L'EMISSION

#### VI-1- Evolution récente au premier trimestre 2006 :

Les performances à la fin Mars 2006 sont les suivantes :

- Le **résultat net**, qui est de **89 millions de DA** et représente le quintuple de Mars 2005 et plus de 50% du résultat de toute l'année 2005.
- Les approbations de la période sont au nombre de 69 totalisant un montant de 1.4 milliards de DA.
- Les mises en force totales quant à elles atteignent 637 millions de DA pour une quarantaine de contrats, soit 111% des objectifs budgétisés pour la période.
- Ce montant se décline comme suit :
  - o 490 millions de DA pour le Leasing Classique,
  - o 34 millions de DA pour le Leasing Spécifique et
  - 113 millions pour le Leasing Corporate.
- Le chiffre d'affaires réalisé atteint 673 millions de DA soit plus du double de celui du premier trimestre 2005.

Ces performances doivent beaucoup à la nouvelle stratégie d'ALC qui se reflète aussi bien dans l'organisation, le staffing et les méthodes de travail.

#### VI-2- But de l'émission et Perspectives d'avenir :

L'objectif d'ALC est de rester leader dans le marché Algérien du leasing en maîtrisant sa croissance dans un environnement encore peu concurrentiel.

Dans ce contexte, ALC cible en priorité depuis son démarrage des opérations de montant unitaire moyen (US \$ 100 000 à US \$ 2 000 000 ) sur une clientèle sélectionnée dans les secteurs de la construction, les travaux publics, le transport, les industries de transformation, l'agroalimentaire, l'imprimerie et le médical.

Les trois produits développés actuellement sont le leasing corporate (s'adressant aux grandes entreprises), le leasing classique (s'adressant aux PME) et le leasing spécifique (s'adressant aux professionnels). Il s'agit dans tous les cas de leasing financier finançant des équipements neufs, sur des durées de trois à cinq ans, avec une valeur résiduelle faible, et dans la plupart des cas un premier loyer majoré.

Le développement futur d'ALC passe par l'élargissement à des opérations de plus faible montant, le développement du leasing immobilier et le développement de financements sur le lieu de vente.

A cet effet, le business plan stratégique 2006-2011 prévoit l'ouverture de dix agences et un marketing agressif sur des segments ciblés avec soin.

Afin d'atteindre cet objectif, ALC a toujours fait appel à de l'expertise étrangère pointue qui transfert du savoir-faire à ses équipes sur une base permanente..

#### VI-2-1- Le Marché:

L'environnement macro-économique et institutionnel, désormais stabilisé, est particulièrement favorable au développement des PME/PMI, cible principale du secteur leasing.

Le système bancaire algérien est dominé par six banques publiques qui détiennent 94.7 % des parts de marché aussi bien en ressources qu'en emplois.

Le marché du financement de l'entreprise en Algérie demeure concentré sur le segment de la Grande Entreprise (publique et multinationale privée), alors que depuis la libéralisation de l'économie (1988) un tissu dynamique et de plus en plus important d'entreprises privées représentent une part significative du PIB algérien.

La demande de financement émanant des PME du secteur privé est largement sous desservie, alors qu'elle est appelée à s'accroître dans les années à venir.

Trois facteurs objectifs justifient l'intérêt du leasing en Algérie aujourd'hui :

- 1. La croissance des PME-PMI: + de 310 000 entreprises sont enregistrées aujourd'hui en Algérie contre 178 000 il y a deux ans soit une croissance annuelle de plus de 37%
- 2. L'accès problématique au financement bancaire. Une récente étude relative au climat de l'investissement en Algérie effectuée par le Groupe Banque Mondiale (*Investment Climate Assessment*) classe le non accès au financement comme première contrainte des PME. Le secteur bancaire aujourd'hui se concentre plus sur le segment Corporate que sur celui de la PME. Il est reconnu qu'il faut plusieurs années aux banques afin d'effectuer un revirement stratégique efficace vers ce segment, encore faudrait-il que ce choix se fasse.
- 3. La nouveauté que constitue le leasing sur le marché : Encore peu connu des utilisateurs, c'est un produit dont le potentiel de croissance est encore très important car il se situe encore à la phase initiale de son cycle de vie.

La proportion des secteurs du Bâtiment et Travaux Publics et du Transport dans le portefeuille ALC (en 2005, 61% et 17% respectivement) va se maintenir, voire se renforcer, et ce pour au moins deux raisons :

- i. Le programme quinquennal du gouvernement qui met l'accent sur les travaux d'infrastructure intensifs dans le temps nécessitant de la soustraitance à divers niveaux de réalisation. Ces mêmes sous-traitants constituent des candidats idéaux pour le leasing car ils ne peuvent pas s'inscrire dans une logique de financement bancaire trop coûteuse en termes de temps et d'investissement.
- ii. La stratégie du gouvernement implique le renouvellement du parc roulant des transports en commun le plus souvent obsolète, notamment à l'intérieur du pays. L'opportunité de financer cette population par le leasing est d'autant plus intéressante que les banques demeurent très sceptiques face à ce segment de par l'expérience malheureuse des financements ANSEJ (programme subventionné d'emploi de jeunes, start-up très risquées).

Le secteur du leasing est appelé dans les prochaines années à voir l'arrivée de nouveaux opérateurs et à connaître en conséquence une rude concurrence.

#### VI-2-2- Les Orientations :

Quatre années après le début de ses activités, ALC a non seulement les moyens de consolider sa position de leader sur le marché, mais de la renforcer en s'orientant vers un segment de clientèle plus risqué, mais plus rentable : les PME. C'est une demande solvable inassouvie qui permet de développer des produits standardisés sur lesquelles des économies d'échelles sont possibles.

ALC décline ses activités de financement autour de trois familles de produits :

- Le leasing classique: qui concerne le financement de tous les équipements à usage professionnel dont le montant est supérieur à 10.000.000 DA et dont le preneur est une entreprise justifiant de deux bilans au moins.
- 2. Le leasing corporate : qui concerne le même financement mais d'un montant supèrieur au plafond arrêté par la charte de gestion de la société et en conséquence garanti en totalité par une banque de 1<sup>er</sup> ordre.
- 3. Le leasing nouveaux produits: qui concerne le financement d'équipements destinés à une profession particulière (les médecins, les professions libérales) et/ou d'une valeur inférieure au plafond arrêté par les instances de la société.

Le leasing, en s'adressant essentiellement à la PME/PMI, se définit comme étant un produit de proximité. ALC se doit en conséquence de se doter d'un réseau d'agences qui couvre les principales régions économiques du pays. Sur le plan des ressources humaines, ALC passera d'une phase de Start-up à une phase de développement, en d'autres termes d'une politique RH réactive à une politique RH proactive, en triplant son effectif dans un horizon de trois ans et en offrant des formations visant à amener les ressources humaines vers le meilleur niveau de compétence et de performance.

#### Les axes de formation retenus sont :

- La formation interne : qui vise à familiariser le personnel aux procédures internes de ALC, à ses règles de gestion, à ses modes opératoires et à sa politique commerciale.
- 2. l'assistance technique : qui va permettre de doter le personnel des outils de réflexes opérationnels et à mettre en place et à codifier les nouveaux produits.
- 3. Les stages et séjours au sein de compagnies étrangères de leasing
- 4. La formation académique ou para académique : participation à des séminaires dont les programmes viendraient à contribuer à la formation et à l'affinement des compétences.

La refonte de la politique commerciale et de la stratégie de développement de ALC, nécessitent la mise en place d'un plan marketing et de communication qui portera notamment sur :

- La revue de l'identité visuelle de ALC
- Une communication institutionnelle destinée à identifier ALC dans son environnement et à l'individualiser par rapport à ses éventuels concurrents.
- Une communication « produit » destinée à la diffusion la plus large des produits ALC
- La mise en place de partenariats de prestige avec les opérateurs et prescripteurs.
- Le parrainage de manifestations ciblées.

### VI-2-3- Programme d'Investissement :

Le programme d'investissement de ALC sur l'horizon 2006-2011 (les mises en forces) est le suivant :

	En milliers de DA							
	2006	2007	2008	2009	2010	2011		
Leasing classique	2 700 000	6 000 000	7 200 000	15 937 500	18 750 000	21 750 000		
Leasing nouveaux produits	300 000	600 000	900 000	1 350 000	2 025 000	3 037 500		
Leasing Corporate	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000	900 000		
<b>Total Mises en Forces</b>	3 900 000	7 500 000	9 000 000	18 187 500	21 675 000	25 687 500		
Investissements Propres	33 000	16 000	5 000	16 000	16 000	5 000		
Total Investissements	3 933 000	7 516 000	9 005 000	18 203 500	21 691 000	25 692 500		

### VI-2-3- Financement du programme d'Investissement :

La réalisation des objectifs d'activités retenus nécessitera en plus des cash-flows disponibles, le recours à des refinancements externes, dont l'emprunt obligataire objet de la présente notice d'information, constitue une large partie.

#### VI-2-4- Perspectives d'avenir :

Le plan de financement 2006-2011 retenu est le suivant :

	En milliers de Dinars						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Ressources	7 699 510	7 919 467	10 722 325	19 683 910	21 798 989	30 806 061	
Capacité d'autofinancement	2 699 510	4 284 645	6 695 298	10 129 529	14 686 946	19 418 540	
Résultat net	284 670	423 248	929 102	1 079 891	1 135 610	1 111 609	
Amortissement Crédit Bail	2 340 248	3 746 506	5 630 146	8 806 060	13 224 415	18 058 446	
Amortissement Immobilisation Prpores	11 240	13 841	12 295	13 404	13 681	13 985	
Dotation au FRBG	63 352	101 050	123 755	230 173	313 240	234 500	
Emprunt Obligataire	5 000 000	-	-	-	-	-	
Autres Emprunts	-	70 000	3 300 000	7 250 000	5 800 000	10 600 000	
Diminution du Fonds de Roulement	-	3 564 822	727 027	2 304 382	1 312 043	787 521	
Emplois	7 699 510	7 919 467	10 722 325	19 683 910	21 798 989	30 806 061	
Acquisition immobilisations	3 933 000	7 516 000	9 005 000	18 203 500	21 691 000	25 692 500	
Propres	33 000	16 000	5 000	16 000	16 000	5 000	
à donner en location	3 900 000	7 500 000	9 000 000	18 187 500	21 675 000	25 687 500	
Dividendes et autres versements Remboursement Emprunts	90 960 562 500	28 467 375 000	42 325 1 675 000	92 910 1 387 500	107 989 -	113 561 -	
Remboursement Emprunt Obligataire	-	-	-	-	-	5 000 000	
Augmentation Fonds de Roulement	3 113 050	-	-	-	-	-	

# Les paramètres d'exploitation de ALC évolueront comme suit :

			En millier	s de Dinars		
	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Marge sur Intérêts	-289 946	-349 620	-295 850	-531 931	-1 039 191	-1 561 455
Produits sur opérations en crédit-bail	3 275 219	5 388 613	8 223 990	12 478 991	18 167 675	23 970 864
Charges sur opérations en crédit-bail	2 497 300	4 038 594	6 096 067	9 548 087	14 347 771	19 533 533
Résultat sur opérations de crédit bail	777 919	1 350 019	2 127 923	2 930 904	3 819 904	4 437 331
Marges sur commissions	-	-	-	-	-	-
Résultat des opérations de marché	_	-	-		_	
<b>Produit Net Bancaire</b>	487 973	1 000 399	1 832 073	2 398 973	2 780 713	2 875 876
Charges générales d'exploitation	109 204	245 194	314 676	399 683	534 252	666 151
Résultat Brut d'Exploitation	378 769	755 205	1 517 397	1 999 290	2 246 461	2 209 725
Dotations aux provisions et pertes sur créances irrécupérables	94 099	150 565	190 109	456 588	624 161	621 712
Résultat courant	284 670	604 640	1 327 288	1 542 702	1 622 300	1 588 013
Résultat non courant	-	-	-	-	-	
IBS	-	181 392	398 186	462 810	486 690	476 404
Résultat net	284 670	423 248	929 102	1 079 891	1 135 610	1 111 609

## Les masses bilancielles de ALC évolueront comme suit :

Actif	_	En milliers de Dinars						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011		
Actifs non courants	6 395 066	10 167 062	13 567 523	23 075 845	31 685 161	39 477 972		
Actifs Courants	3 671 537	214 188	332 374	394 267	813 704	694 106		
TOTAL ACTIF	10 066 603	10 381 249	13 899 897	23 470 111	32 498 864	40 172 077		

Passif	En milliers de Dinars						
	2006	2007	2008	2009	2010	2011	
Capitaux Propres	1 235 042	1 672 523	2 622 787	3 749 133	4 938 738	6 107 127	
<b>Passifs Non Courants</b>	8 618 036	8 414 086	10 162 841	16 255 514	22 368 754	28 203 254	
Passifs Courants	213 526	294 640	1 114 269	3 465 464	5 191 372	5 861 696	
TOTAL PASSIF	10 066 603	10 381 249	13 899 897	23 470 111	32 498 864	40 172 077	

Les indicateurs de gestion et les ratios prévisionnels sur l'horizon 2006-2011 se présenteront comme suit :

En Milliers de dinars	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Charges d'exploitation générale	109 204	245 194	314 676	399 683	534 252	666 151
Produit net bancaire	487 973	1 000 399	1 832 073	2 398 973	2 780 713	2 875 876
Coefficient d'exploitation	22%	25%	17%	17%	19%	23%
Fonds propres Nets	1 235 042	1 672 523	2 622 787	3 749 133	4 938 738	6 107 127
Risques encourus	6 512 493	10 105 407	13 515 448	23 019 989	31 639 199	39 427 596
Ratio de solvabilité	19%	17%	19%	16%	16%	15%
Résultat net	284 670	423 248	929 102	1 079 891	1 135 610	1 111 609
Total Actif	10 066 603	10 381 249	13 899 897	23 470 111	32 498 864	40 172 077
Rentabilité des actifs (ROA)	2,83%	4,08%	6,68%	4,60%	3,49%	2,77%
Résultat net	284 670	423 248	929 102	1 079 891	1 135 610	1 111 609
Fonds propres	950 372	1 249 275	1 693 685	2 669 242	3 803 128	4 995 518
Rentabilité des Fonds Propres (ROE)	29,95%	33,88%	54,86%	40,46%	29,86%	22,25%
Total Actif	10 066 603	10 381 249	13 899 897	23 470 111	32 498 864	40 172 077
Fonds propres	950 372	1 249 275	1 693 685	2 669 242	3 803 128	4 995 518
1+levier financier	1059%	831%	821%	879%	855%	804%
Résultat net	284 670	423 248	929 102	1 079 891	1 135 610	1 111 609
Chiffre d'affaires	3 275 219	5 388 613	8 223 990	12 478 991	18 167 675	23 970 864
Net Profit Margin	8,69%	7,85%	11,30%	8,65%	6,25%	4,64%
Actifs non courants / Total bilan	63,53%	97,94%	97,61%	98,32%	97,50%	98,27%
Passifs non courants / Total Bilan	83,82%	78,34%	70,20%	66,55%	65,91%	67,26%
Fonds propres Nets	1 235 042	1 672 523	2 622 787	3 749 133	4 938 738	6 107 127
Immobilisations nettes en Crédit- bail	6 335 184	10 105 021	13 512 777	23 018 503	31 625 500	39 427 296
Ratio de solvabilité	19,49%	16,55%	19,41%	16,29%	15,62%	15,49%

## CHAPITRE VII- ATTESTATIONS DES PERSONNES QUI ASSUMENT LA RESPONSABILITE DE LA NOTICE D'INFORMATION

#### VII-1- Signature du Directeur Général de l'ALC

" A notre connaissance, les données de la présente notice d'informations sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux souscripteurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de la société. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ".

#### VII-2- Signature des Commissaires aux Comptes :

" Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables fournies dans la présente notice d'information en effectuant les diligences nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la régularité des informations financières et comptables présentées ".

Visa de la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse.

Par application des articles 41 et 42 du décret législatif n° 93-10 du 23 Mai 1993, modifié et complété, relatif à la bourse des valeurs mobilières, la Commission d'Organisation et de Surveillance des Opérations de Bourse a apposé sur la présente notice le visa 06-04 du 22 Juin 2006

ALC/spa Notice d'Information - Annexes

#### **ANNEXES**

## Annexe 1 : Certification Management de la Qualité :

